



## Procès Verbal

### Conseil municipal du vendredi 18 décembre 2015 à 19h30

Étaient présents : Claude CAUDAL, Marie-Pierre FALCON, Pierrick CARDINAL, Liliane SAGER, Jean-François DUPIN, Brigitte BREDELOUX, Sébastien POSTLETHWAITE, Gilles CABALLERO, Maryse ODION, Freddy BALOSSINI, Emilie EVERAERT-CHARPENTIER, Yannick LEMINOUX, Jean-Luc LE BRIGAND, Frédérique FEVE

Était absent : Nicolas PACAUD (pouvoir à Frédérique FEVE)

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : Sébastien POSTLETHWAITE

Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 6 novembre 2015 :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 6 novembre 2015 est approuvé (unanimité).

-----

- **Démission d'un conseiller municipal et installation d'un nouveau conseiller municipal**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Madame Jocelyne Gautier, conseillère municipale.

Conformément à l'article L.2121-4 du CGCT, la démission entre en vigueur dès réception par le Maire de la lettre correspondante (reçue en mairie le 12 décembre 2015).

Monsieur le Maire précise qu'il a informé le Sous-Préfet de cette démission.

Conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur Yannick LEMINOUX est donc installé en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil Municipal est modifié en conséquence.

-----

## Urbanisme

### 1. Approbation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Présents : 14	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Liliane SAGER

Monsieur le Maire rappelle la procédure de révision du PLU engagée en juin 2014, et les différentes étapes de la procédure, avec notamment l'arrêt du projet en mai 2015 puis l'enquête publique qui s'en est suivie.

Il présente les grandes lignes de ce document.

Monsieur le Maire propose d'approuver cette révision du PLU.

M. Jean-Luc Le Brigand remercie la commission qui a travaillé sur ce dossier, et qui a tenu compte globalement des remarques formulées. Le projet de révision du PLU est équilibré. Les membres de la minorité sont satisfaits du projet présenté.

M. le Maire tient à remercier les services, la commission urbanisme et la commission extramunicipale pour le travail réalisé. Le projet présenté est l'expression d'un compromis entre les souhaits de chacun.

#### Délibération adoptée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-10, R 123-19, R 123-24 et 25 ;

Vu la délibération en date du 6 juin 2014 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal et définissant les modalités de la concertation ;

Vu la délibération municipale portant débat sur le projet d'aménagement et de développement durable organisé au sein du conseil municipal le 19 décembre 2014 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2015 tirant le bilan de la concertation ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 mai 2015 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

Vu la décision N° E15000079/44 en date du 31 mars 2015 du Président du Tribunal Administratif de NANTES relative à la nomination du commissaire-enquêteur titulaire Monsieur Claude HENRY et du Commissaire enquêteur suppléant Monsieur Jean-Marie DEMANGE ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 29 juillet 2015 soumettant à enquête publique le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés et le porter à connaissance du préfet ;

Considérant que la révision du PLU, telle qu'elle est présentée au Conseil Municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du Code de l'Urbanisme.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'approuver la révision du PLU telle qu'elle est annexée à la présente.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le dossier de révision du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie de PREFAILLES aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture, conformément à l'article L 123.10 du Code de l'Urbanisme.

-----

## Affaires générales

### **2. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2014 (Atlantic'eau)**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Jean François DUPIN

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014, le syndicat départemental d'alimentation en eau potable de Loire-Atlantique (SDAEP) a pris le nom d'Atlantic'eau et s'est vu confier les compétences de transports et de distribution d'eau potable sur son territoire.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, transmis par Atlantic'Eau.

Atlantic'eau regroupe au total 173 communes, pour 238 800 abonnés et 509 000 habitants desservis.

La commune de Préfailles compte 2 067 abonnés en 2014 (contre 2 046 en 2013, soit une hausse de 1.03 %).

### Délibération adoptée

Vu l'article D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par Atlantic'eau ;

Vu l'avis du bureau du 11 décembre 2015,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- PREND ACTE du rapport d'activité 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

-----  
**3. Projet de modification des statuts du SYDELA**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Au-delà de sa compétence « originelle » d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie électrique, le SYDELA a souhaité progressivement proposer à ses adhérents de nouveaux services dans le souci permanent d'une mutualisation des moyens et des compétences techniques. Après la gestion des investissements en éclairage public et la distribution publique de gaz, en 2005, le SYDELA a ainsi étendu ses compétences en 2012 à la maintenance des installations d'éclairage public.

Dans cette continuité, il souhaite aujourd'hui faire évoluer ses statuts pour s'inscrire pleinement dans le cadre de la transition énergétique et s'engager aux côtés des collectivités en leur proposant notamment d'organiser un réseau cohérent d'infrastructures de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou fonctionnant au gaz afin de promouvoir la mobilité électrique ou au gaz. Il propose également d'élargir le champ de ses compétences optionnelles à la production d'énergie ainsi qu'à la construction et à la gestion des réseaux de chaleur ou de froid.

Enfin, le SYDELA souhaite assister ses collectivités adhérentes dans le recensement et la gestion de leur patrimoine téléphonique en exerçant pour leur compte la compétence « réseaux et services locaux de communications électroniques ».

Le projet de modification statutaire examinée aujourd'hui par l'assemblée permettra au SYDELA d'offrir ces nouveaux services à ceux de ses adhérents qui le souhaiteront, sous forme de compétences optionnelles, et de mettre en adéquation le cadre juridique de ses interventions avec les évolutions législatives récentes.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de modification des statuts envisagé.

M. Le Brigand demande si un projet de distribution de gaz est envisagé sur Préfailles.

M. Caudal répond qu'il convient de reprendre ce projet avec les nouvelles zones d'habitation qui vont se réaliser.

Délibération adoptée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2015-27 du 29 octobre 2015 adoptée par le comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Vu l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2015,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- APPROUVE les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes,
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision à M. le Président du SYDELA.

-----  
**4. Transfert compétence tourisme : radiation de l'EPIC OT de Préfailles au RCS**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Liliane SAGER

Par délibération en date du 25 juin 2015, la Communauté de Communes de Pornic a décidé la modification de ses statuts en transférant la compétence « Office du Tourisme » au 1er janvier 2016 et a acté la création d'un Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé Office de Tourisme Intercommunal de Pornic au 1er janvier 2016.

Le conseil municipal de Préfailles a :

- par délibération en date du 28 août 2015, approuvé ce transfert de compétence ainsi que la création d'un Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'EPIC, au 1er janvier 2016, dénommé Office de Tourisme Intercommunal de Pornic ;
- par délibération du 6 novembre 2015, décidé la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de Préfailles afin de les mettre en adéquation avec les statuts de l'EPIC OT de Pornic et de dissoudre l'EPIC Office de Tourisme de Préfailles au 31 décembre 2015 en actant sa fusion absorption avec l'EPIC Office de Tourisme de Pornic.

Le comité de direction de l'EPIC OT de Préfailles s'est réuni le 7 décembre dernier et a acté ces éléments.

Il convient désormais de demander la radiation de l'EPIC OT de Préfailles au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) au 31 décembre 2015.

M. Le Brigand indique qu'il est favorable à la création de l'office de tourisme intercommunal et le transfert de la compétence tourisme. Il souhaiterait avoir des précisions quant à la reprise de l'Agence postale communale au sein de la mairie et en particulier sur les horaires d'ouverture.

M. Caudal répond que l'Agence postale sera en effet réintégrée au sein de la mairie. Auparavant l'Agence postale était mutualisée avec l'Office de Tourisme. Il a été décidé de séparer l'accueil de la mairie et de l'accueil de l'agence postale. Celle-ci sera ouverte tous les matins.

M. Caballero évoque le problème des commerçants, qui ont besoin d'une ouverture l'après midi de l'Agence Postale.

M. Le Brigand évoque la stratégie de La Poste qui souhaite diminuer les horaires d'ouverture du service. Il faut être vigilant sur ce point dans l'intérêt des commerçants et des citoyens.

M. Caudal prend note de ces remarques.

#### Délibération adoptée

Vu l'article L.134-5 Code du Tourisme,

Vu la délibération de la Commune de Préfailles n°125/03 en date du 26 novembre 2003 portant Création d'un EPIC dénommé Office de Tourisme et approuvant les statuts,

Vu la délibération de la Communauté de Communes de Pornic en date du 25 juin 2015 actant la création d'un Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) dénommé Office de Tourisme Intercommunal de Pornic au 01/01/2016,

Vu la délibération de la Commune de Préfailles en date du 28 août 2015 approuvant le transfert de la compétence « Office de Tourisme » à la Communauté de Communes de Pornic au 1er janvier 2016 et la création d'un Office de Tourisme Intercommunal sous statut d'Etablissement Public industriel et Commercial (EPIC) dénommé Office de Tourisme Intercommunal de Pornic,

Vu la délibération de la Commune de Préfailles en date du 6 novembre 2015, décidant la modification des statuts de l'EPIC Office de Tourisme de Préfailles afin de les mettre en adéquation avec les statuts de l'EPIC OT de Pornic, et de dissoudre l'EPIC Office de Tourisme de Préfailles au 31 décembre 2015 en actant sa fusion absorption avec l'EPIC Office de Tourisme de Pornic,

Vu la délibération du 7 décembre 2015 de l'EPIC OT de Préfailles,

Vu l'avis du bureau du 4 décembre 2015,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- DEMANDE la radiation de l'EPIC Office de Tourisme de Préfailles au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) au 31 décembre 2015.

-----

## 5. Création d'une commission « Développement culturel »

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Liliane SAGER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le transfert de la compétence tourisme à la Communauté de Communes de Pornic et la création d'un Office de Tourisme Intercommunal au 1er janvier 2016. Ce transfert concerne uniquement les missions de base de l'office de tourisme.

Ainsi, la Commune reprendra en direct dans le même temps les autres missions qui étaient auparavant dévolues à l'Office de tourisme de Préfailles, en particulier les animations et la culture.

Dans ce cadre, il est proposé de créer une commission municipale, chargée de travailler dans ce domaine.

Il est également rappelé que M. le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales.

### Délibération adoptée

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22,
- Vu l'avis favorable du bureau du 11 décembre 2015,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer une commission « Développement culturel »,
- DESIGNE les conseillers municipaux ci-après membres de cette commission :

COMMISSION MUNICIPALE	RESPONSABLE DE COMMISSION	MEMBRES
Développement culturel	Liliane SAGER	Marie Pierre FALCON Jean François DUPIN Brigitte BREDELOUX Sébastien POSTLETHWAITE Gilles CABALLERO Yannick LEMINOUX Frédérique FEVE
M. le Maire est président de droit de toutes les commissions municipales.		

**6. Création d'un poste de rédacteur et suppression d'un poste d'adjoint administratif 1ère classe (promotion interne)**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

La municipalité souhaite valoriser le travail d'un agent du service Administratif, remplissant les conditions d'ancienneté, en lui proposant une promotion interne au grade de rédacteur après obtention d'un examen professionnel. Il est donc soumis à validation du Conseil municipal la création d'un poste de rédacteur à temps-complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La suppression du poste actuel d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe sera effective à la date de nomination de l'agent sous réserve de l'accord de la CAP catégorie B du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Travail ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable de la Commission du personnel du 20 novembre 2015,

Vu la saisine de la CAP catégorie B placée auprès du CDG44,

Considérant la volonté de la municipalité de valoriser le travail d'un agent du service Administratif en lui proposant un avancement au grade de rédacteur,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- DECIDE de créer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget ;
- PRECISE que le poste actuel d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe sera supprimé à la date de nomination de l'agent ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ce contrat.



**7. Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor Public**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Pierrick CARDINAL

A chaque nouvelle mandature, il est donné la possibilité au conseil municipal d'accorder une indemnité de conseil au comptable du Trésor Public, rémunérant ainsi les prestations de conseils et d'assistance techniques, en matière budgétaire, économique, financière, fiscale et comptable, en dehors des prestations obligatoires inhérentes à leur fonction de comptables assignataires.

Cette décision n'a pas été portée à l'ordre du jour du conseil municipal depuis le début de la mandature. Aussi, il est proposé d'allouer à M. DACHARY une indemnité de conseil au taux de 100% par an à compter du 4 avril 2014, ce qui correspond à environ 800 € annuels (montant définitif en fonction des sommes des budgets).

Délibération adoptée

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 97 ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services déconcentrés de l'Etat ;

Vu les arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 permettant d'appliquer le décret précité ;

Vu l'avis du bureau du 4 décembre 2015,

Considérant l'arrivée d'un nouveau trésorier à Pornic à compter du 21 mai 2012 ;

Considérant la possibilité laissée au Conseil municipal de fixer le taux d'indemnité de conseil versé pour l'année 2012 au trésorier ;

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- DECIDE de fixer le taux d'indemnité de conseil du trésorier de Pornic à compter du 4 avril 2014 à 100% par an.
- PRECISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Norbert DACHARY, trésorier de Pornic.
- AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette mesure.

## -----

### 8. Taxe de séjour 2015 et reversement à l'Office de Tourisme

Présents : 14	Votants : 15
POUR : 15	CONTRE : /
	ABSTENTION : /

Rapporteur : Liliane SAGER

Compte tenu du montant encaissé de taxe de séjour au titre de 2015 (38 870,14 € au 18 décembre 2015), contre 29 208,68 € en 2014, il convient de réajuster le montant prévisionnel reversé à l'Office de tourisme. Le montant initialement prévu étant de 30 000 € en 2015, il est proposé de rajouter la somme de 12 000 €, portant ainsi le montant global des subventions au profit de l'office de tourisme à 176.817 €.

M. Le Brigand s'interroge sur le montant de 12 000 € pour la subvention supplémentaire, différent de celui de la taxe de séjour perçu en plus.

M. Caudal précise que le montant encaissé de la taxe de séjour est arrêté au 18 décembre. Certains hébergeurs n'ont pas procédé au versement. Ce montant devrait donc évoluer.

#### Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau du 11 décembre 2015,

Considérant le montant encaissé de taxe de séjour au titre de l'année 2015 ;

#### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DECIDE d'attribuer une subvention complémentaire de 12 000 € à l'Office de tourisme de Préfailles pour l'année 2015,
- DECIDE de faire les modifications budgétaires suivantes au budget principal de la commune :

Budget principal de la commune 2015

<b>Décision modificative n°2</b>			
----------------------------------	--	--	--

Imputation	Section d'investissement	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL S.I.</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Imputation	Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
65	65737 Subvention de fonctionnement à l'EPIC office de Tourisme	12 000,00 €	
73	7362 Taxe de séjour		12 000,00 €
<b>TOTAL S.F.</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>12 000,00 €</b>	<b>12 000,00 €</b>
----------------------	--	--------------------	--------------------

-----

## **9. Demande de subvention pour le centre nautique (économies énergie) – Convention avec l'Etat (TEPCV)**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Le Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Retz est lauréat de l'appel à projet du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie intitulé « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Le territoire du Pays de Retz bénéficie à ce titre d'une subvention de 500 000 € pour des projets permettant notamment de diminuer les consommations énergétiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de produire des énergies renouvelables. Peuvent bénéficier de ce dispositif les projets sous maîtrise d'ouvrage communale, intercommunale ou du SYDELA.

Le conseil syndical du SCOT du Pays de Retz, réuni le 9 novembre 2015 a examiné, au crible des critères arrêtés par l'Etat et le Syndicat lui-même, l'ensemble des projets présentés par les communautés de communes, les communes et le SYDELA. A l'issue de cet examen, la commune de Préfailles peut bénéficier d'un soutien financier de l'Etat de 50000 € sur l'opération «rénovation énergétique du centre nautique».

Le montage de l'opération est le suivant :

MONTANT TOTAL ACTION 1							
Description	Montant total investissements	Fonds Transition Energétique		Autres financements publics		Collectivités	
Rénovation thermique du bâtiment	125 000 €	40 %	50 000 €	40 %	50 000 €	20 %	25 000 €

La convention générale de mise en œuvre de l'appui financier au projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » signée par le SCOT du Pays de Retz avec la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, reprend l'ensemble des projets éligibles du territoire et fixe les conditions de mobilisation de ces financements.

Pour la commune de Préfailles et le financement du projet de rénovation énergétique du centre nautique, une convention d'application, jointe à la délibération, reprenant le projet tel que décrit dans la convention générale, devra être signée entre la commune de Préfailles et l'Etat.

Délibération adoptée

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 et suivants,

Vu l'avis favorable du bureau du 11 décembre 2015,

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'action proposée pour un financement au titre de l'appel à projet de l'Etat « Territoire à Energie Positive pour la croissance verte »,
- SOLLICITE auprès de l'Etat, une subvention de 50 000 €,
- APPROUVE la convention entre la commune, l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation,
- DESIGNE M. Claude CAUDAL, Maire, comme élu référent garant de la démarche,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

-----

**10. Demande de subvention étude « Zéro phyto » auprès de l'Agence de l'eau**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Depuis 2015, la commune de Préfailles a arrêté l'utilisation des produits phytosanitaires. Cela s'ancre dans un projet national puisque la loi Labbé du 6 février 2014 interdit l'utilisation des produits phytosanitaires à partir du 01 janvier 2017.

Afin d'anticiper et de respecter la loi, il est proposé dans un premier temps de réaliser un plan de gestion différencié sur l'ensemble du territoire préfaillais, afin de lister les sites à entretenir et le matériel nécessaire par secteur.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour financer cette étude. Cette dernière peut en effet être financée par cet organisme à hauteur de 60 % à compter du 01 janvier 2016.

Des devis ont été réalisés par des bureaux d'étude. Celui retenu s'élèverait à 7 000 € HT (8400 € TTC).

Il est précisé qu'un « plan de gestion différencié » est obligatoire pour faire une demande de subvention pour l'achat de matériel ensuite.

Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi Labbé du 6 février 2014,

Vu l'avis favorable du bureau du 11 décembre 2015,

Considérant l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le lancement d'une étude pour un plan de gestion différencié sur l'ensemble du territoire dans le cadre d'une démarche « zéro phyto », pour un montant estimé à 7 000 € HT,
- INDIQUE que ce projet sera inscrit au Budget général de la commune,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-----  
**11. Demande de subvention pour la partie accessibilité – Projet rénovation école**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Maryse ODION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'amélioration et de rénovation de l'école de Préfailles. L'opération s'élève à 240 748.75 € HT (en incluant la chaudière et les options).

L'objectif est d'améliorer le confort des élèves, du personnel communal et du corps enseignant, et de réaliser des économies d'énergie.

L'opération comporte également un volet mise en accessibilité des locaux, pour un montant estimé à 17 675 € HT selon le diagnostic réalisé par le cabinet Qualiconsult (volet inclus dans le montant global de l'opération).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des différents partenaires de la commune pour cette partie spécifique accessibilité et notamment auprès du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) concernant l'adaptation des locaux professionnels.

Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau du 11 décembre 2015,

Considérant le projet de rénovation de l'école de Préfailles visant à rendre le bâtiment accessible à tous handicaps,

Considérant l'usage mixte de ce bâtiment (locaux à usage public et locaux à usage professionnel du personnel communal),

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de mise en accessibilité à tous handicaps de l'école de Préfailles pour un montant estimé à 17 675 € HT,
- INDIQUE que ce projet sera inscrit au Budget général de la commune,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès des différents partenaires de la commune pour la mise en accessibilité de ce bâtiment, et notamment auprès du FIPHFP

(Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour la partie locaux professionnels,  
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-----  
**12. Demande de subvention pour la partie accessibilité – Restructuration du centre nautique**

Présents : 14	Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /

Rapporteur : Maryse ODION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de restructuration du Centre Nautique de la Pointe St Gildas. L'opération s'élève à 492 030.38 € HT (sur la base de l'estimation du maître d'œuvre pour le lot métallerie infructueux).

L'opération consiste à reconfigurer les locaux au niveau fonctionnel et en terme d'accueil pour les usagers, autour de 3 pôles, ainsi que la réalisation d'économie d'énergie.

Ce projet comporte également un volet mise en accessibilité des locaux, pour un montant estimé à 12 700 € HT selon le diagnostic réalisé par le cabinet Qualiconsult (volet inclus dans le montant global de l'opération).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des différents partenaires de la commune pour cette partie spécifique accessibilité et notamment auprès du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) concernant l'adaptation des locaux professionnels.

Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau du 11 décembre 2015,

Considérant le projet de restructuration du centre nautique du Port de la Pointe St Gildas visant à rendre le bâtiment accessible à tous handicaps,

Considérant l'usage mixte de ce bâtiment (locaux à usage public et locaux à usage professionnel du personnel communal),

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de mise en accessibilité à tous handicaps centre nautique du Port de la Pointe St Gildas pour un montant estimé à 12 700 € HT,
- INDIQUE que ce projet sera inscrit au Budget de la commune,
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès des différents partenaires de la commune pour la mise en accessibilité de ce bâtiment, et notamment auprès du FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour la partie locaux professionnels,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-----

### **13. Demande de subvention pour travaux de voirie auprès du Département – Enrobés secteur des Terres Blanches**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le souhait de la municipalité de mettre l'accent sur la voirie. Cet objectif passe par la mise en souterrain des réseaux avec le traitement des eaux pluviales, et la reprise des tapis d'enrobés.

Il propose dans cette optique de lancer un programme d'enrobés sur le secteur des Terres Blanches, à savoir :

- rue des Terres Blanches
- rue des Terres Noires
- rue des Hirondelles
- parkings place des Hirondelles et des Terres Blanches.

L'estimation de cette opération s'élève à hauteur de 77 331.38 € HT.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Département au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes (FDSC), à hauteur de 20 %.

Aussi, il propose à l'Assemblée d'approuver ce programme qui serait réalisé sur 2016, et de solliciter le Département au titre du FDSC.

M. Le Brigand rappelle le vote du budget. Seulement 30 % des prévisions de travaux concernant la voirie sont envisagées. Il évoque un problème de méthode, soit on convient de voter un programme uniquement pour l'année, soit un budget sur 2 ou 3 ans avec des provisions.

M. Caudal rappelle que la proposition faite sur ce point concerne la partie fonctionnement. Des travaux sont en cours ou à venir aussi en investissement (Rue du Haut Préfailles, Place du Marché avec l'enfouissement des réseaux...).

#### Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2015,

Considérant l'état de la voirie sur le secteur des Terres Blanches, et la nécessité de modernisation et de reconstruction des voiries compte tenu de la circulation sur cette zone,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le programme de reprise des enrobés sur le secteur des Terres Blanches pour un montant estimé à 77 331.38 € HT,
- INDIQUE que ce projet sera inscrit au Budget de la Commune,
- SOLLICITE une subvention à hauteur de 20% auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

-----  
**14. Demande de subvention pour travaux de voirie auprès du Département – Aménagement trottoir Rue de la Prée**

Présents : 14		Votants : 15	
POUR : 15	CONTRE : /	ABSTENTION : /	

Rapporteur : Claude CAUDAL

Monsieur le Maire informe les élus du projet de reprise du trottoir situé Rue de la Prée, le long du cimetière.

Actuellement cette portion ne permet pas un cheminement des piétons, puisqu'elle est recouverte de végétaux. Cette situation pose des difficultés pour l'accès au cimetière par l'entrée depuis la Rue de la Prée. De plus, la haie empiète parfois sur la route en fonction de son entretien, ce qui oblige les automobilistes à se déporter vers l'axe de la Rue.

Monsieur le Maire propose donc d'arracher les végétaux, et de recréer un trottoir permettant le cheminement, avec un enrobé de couleur ocre, afin d'améliorer la sécurité des piétons et des automobilistes. Il ajoute que ce projet entraînera aussi moins de contraintes d'entretien pour les services municipaux.

L'estimation de cette opération s'élève à hauteur de 8 195.40 € HT.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont susceptibles d'être financés par le Département au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes (FDSC), à hauteur de 20 %.

Aussi, il propose à l'Assemblée d'approuver cette opération qui serait engagée en investissement sur le budget 2015, et de solliciter le Département au titre du FDSC.

M. Le Brigand estime qu'il peut être envisagé de sécuriser la route autrement et de traiter d'une manière différente le mur du cimetière. Il rappelle la vision lorsqu'on entre dans le village avec le cimetière, notamment pour les vacanciers. C'est pour cette raison qu'il avait été décidé de mettre une haie le long du mur du cimetière.

M. le Maire rappelle les études réalisées par le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE). Il était proposé de revoir l'ensemble de l'entrée du village notamment du fait des zones vertes délaissées au croisement avec la RD. Les préconisations étaient le traitement du mur, l'implantation d'arbres ou végétations dans les parcelles des artisans...



## Délibération adoptée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau du 4 décembre 2015,

Considérant les problèmes de sécurité routière sur la portion de la Rue de la Prée à hauteur du cimetière pour les piétons et les automobilistes,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le projet de sécurisation de la voirie Rue de la Prée avec l'aménagement d'un trottoir pour un montant estimé à 8 195.40 € HT,
- INDIQUE que ce projet sera inscrit au Budget de la Commune,
- SOLLICITE une subvention à hauteur de 20% auprès du Département de Loire-Atlantique au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les Communes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Questions et informations diverses**

- **Information des décisions prises par le maire en vertu de ses délégations articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT**

Liste des marchés publics passés en investissement au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2015 :

#### Budget principal de la commune

Date	Fournisseur	Domicile	Objet	Montant TTC	Montant HT
31/07/2015	ATLANTIQUE REMORQUES	VERTOU (44)	Attelage pour Jumpy	440,75 €	367,29 €
13/08/2015	CREASIT	NANTES (44)	Création du site internet	7 674,00 €	6 395,00 €
18/08/2015	REXEL	PORNIC (44)	Blocs de secours Ecole	727,36 €	606,13 €
26/08/2015	REXEL	PORNIC (44)	Blocs de secours Ecole	451,52 €	376,27 €
11/09/2015	TRANOVA	ST CHEF (38)	Grillage de clôture p/ moutons RNR	1 687,93 €	1 406,61 €
18/09/2015	M2N INETRATIONAL	PREFAILLES (44)	Matériel informatique Mairie	144,66 €	120,55 €
05/10/2015	LUCAS Maçonnerie	LA PLAINE SUR MER (44)	Aménagement bergeries RNR	3 120,00 €	2 600,00 €
05/10/2015	REXEL	PORNIC (44)	Mise aux normes électriques Chapelle	646,22 €	538,52 €
05/10/2015	REXEL	PORNIC (44)	Mise aux normes électriques Chapelle	1 081,19 €	900,99 €
05/10/2015	PRINTPASCHER	TOULOUSE (31)	Roll'up RNR	994,80 €	829,00 €
06/10/2015	AVERTY Pascal	PREFAILLES (44)	Aménagement bergeries RNR	5 841,96 €	4 868,30 €
15/10/2015	FORCIER sarl	PREFAILLES (44)	Aménagt trottoir rue de la Prée	9 834,48 €	8 195,40 €
15/10/2015	BLACHERE	APT FRANCE (84)	Illuminations de Noël	545,57 €	454,64 €
20/10/2015	REXEL	PORNIC (44)	Mise aux normes électriques Chapelle	113,39 €	94,49 €
20/10/2015	THIBAUD SARL	PORNIC (44)	Chaudière Ecole	33 120,00 €	27 600,00 €
30/10/2015	LASER TROPHEE	PORNIC (44)	Panneaux d'expo RNR	1 641,60 €	1 368,00 €

30/10/2015	CAUE	NANTES (44)	AMO Travaux Place du Marché	4 700,00 €	4 700,00 €
12/11/2015	FORCIER sarl	PREFAILLES (44)	Création de tranchée EDF	1 581,60 €	1 318,00 €
13/11/2015	PIC BOIS	LA GACILLY (56)	Pupitres RNR	704,28 €	586,90 €
19/11/2015	SYDELA	ST HERBLAIN (44)	Effacement électrique BT rue du Haut Préfailles et place du Marché	78 844,16 €	78 844,16 €
19/11/2015	SYDELA	ST HERBLAIN (44)	Effacement réseau EP rue du Haut Préfailles et place du Marché	5 725,58 €	5 725,58 €
19/11/2015	SYDELA	ST HERBLAIN (44)	Matériel EP rue du Haut Préfailles et place du Marché	8 921,96 €	8 921,96 €
19/11/2015	SYDELA	ST HERBLAIN (44)	Effacement réseau téléphonique rue du Haut Préfailles et place du Marché	54 752,83 €	54 752,83 €
20/11/2015	BOUCHETON Architecte	NANTES (44)	Etude aménagement guichet postal en mairie et relocalisation police municipale	2 328,00 €	1 940,00 €
20/11/2015	MANUTAN COLLECTIVITES	NIORT (79)	Vidéoprojecteur Ecole	1 114,80 €	929,00 €
20/11/2015	FRIMAUDEAU	LE POIRE SUR VIE (85)	2 Chars à pédales Ecole	448,20 €	373,50 €
23/11/2015	DOCKS INDUSTRIE SERVICES	PORNIC (44)	Aspirateur Ecole	154,80 €	129,00 €
23/11/2015	LAIGLE	HAUTE GOULAINNE (44)	Rénovation Ecole (lot 1)	7 322,80 €	6 102,33 €
23/11/2015	MPO	ALENCON (61)	Rénovation Ecole (lot 2)	93 767,98 €	78 139,98 €
			Rénovation Ecole (lot 3)		
23/11/2015	RH MENUISERIE	MACHECOUL (44)	Rénovation Ecole (lot 4)	5 048,59 €	4 207,16 €
23/11/2015	MARTINEZ	ST MICHEL CHEF CHEF (44)	Rénovation Ecole (lot 5)	14 263,44 €	11 886,20 €
23/11/2015	MULTIFACES	NANTES (44)	Rénovation Ecole (lot 6)	8 900,70 €	7 417,25 €
23/11/2015	EUROPEINTURE 37	JOUE LES TOURS (37)	Rénovation Ecole (lot 7)	34 164,25 €	28 470,21 €
23/11/2015	RICORDEL	LA BAULE (44)	Rénovation Ecole (lot 8)	9 823,26 €	8 186,05 €
23/11/2015	ECOSOL	PRINQUIAU (44)	Rénovation Ecole (lot 9)	7 341,84 €	6 118,20 €
23/11/2015	SOLS CONFORT	ST SEBASTIEN SUR LOIRE	Rénovation Ecole (lot 10)	12 583,36 €	10 486,13 €
23/11/2015	SHIPELEC	ST NAZAIRE (44)	Rénovation Ecole (lot 11)	16 502,53 €	13 752,11 €
25/11/2015	EVIDENCE	ST MICHEL CHEF CHEF (44)	Aspirateur dorsal Micro-crèche	298,80 €	249,00 €
01/12/2015	ORANGE	NANTES (44)	Téléphonie	13 998,40 €	11 665,33 €
07/12/2015	GFI Progiciels	ST OUEN (93)	logiciel fiscalité OFEA	850,57 €	708,81 €
<b>TOTAL</b>				<b>684 866,97 €</b>	<b>597 837,28 €</b>

Budget annexe du port de la Pointe St-Gildas

Date	Fournisseur	Domicile	Objet	Montant HT
27/08/2015	KORNOG GEOTECHNIQUE	ST NAZAIRE (44)	Etude géotechnique Centre nautique	3 890,00 €
10/11/2015	CCI Nantes-ST Nazaire	NANTES (44)	Assistance à maîtrise d'ouvrage p/ refonte du plan de mouillage	23 067,00 €
23/11/2015	SATEM	CARQUEFOU (44)	Restructuration Centre nautique (lot 1)	16 700,00 €

23/11/2015	SATEM	CARQUEFOU (44)	Restructuration Centre nautique (lot 2)	68 700,00 €
23/11/2015	GODARD	LA CHAPELLE SUR ERDRE	Restructuration Centre nautique (lot 3)	27 000,00 €
23/11/2015	PLANTADE	ST NAZAIRE (44)	Restructuration Centre nautique (lot 4)	30 917,50 €
23/11/2015	RH MENUISERIE	MACHECOUL (44)	Restructuration Centre nautique (lot 7)	28 908,38 €
23/11/2015	ECOSOL	PRINQUIAU (44)	Restructuration Centre nautique (lot 9)	36 120,00 €
23/11/2015	SNPV	PORNIC (44)	Restructuration Centre nautique (lot 10)	19 700,00 €
25/11/2015	ETPO	NANTES (44)	Travaux d'agrandissement de la cale	42 840,14 €
30/11/2015	ADEQUATIC	LE BIGNON (44)	Levé bathymétrique p/ refonte plan de mouillage	3 200,00 €
09/12/2015	RH MENUISERIE	MACHECOUL (44)	Restructuration Centre nautique (lot 5)	38 747,80 €
09/12/2015	MARTINEZ	ST MICHEL CHEF CHEF (44)	Restructuration Centre nautique (lot 8)	46 446,70 €
09/12/2015	SHIPELEC	ST NAZAIRE (44)	Restructuration Centre nautique (lot 11)	39 790,00 €
09/12/2015	SNEL OCEANE	ST ANDRE DES EAUX	Restructuration Centre nautique (lot 12)	73 000,00 €
			Restructuration Centre nautique (lot 6)	
<b>TOTAL</b>				<b>565 777,19 €</b>

• **Commission extramunicipale « Aménagement Descente de la Grande Plage / Place du marché »**

COMPOSITION :

M. Claude CAUDAL, maire

Commission urbanisme et accessibilité :

Liliane SAGER, adjointe à l'urbanisme

Jean-François DUPIN, adjoint

Freddy BASSOLINI, élu

Frédérique FEVE, élue

Maryse ODION, élue

Yannick LEMINOUX, élu

Personnel administratif :

Nicolas DEMAS (DGS)

Anissa DAHMANI (responsable service urbanisme)

Gilles DELEPIERRE (responsable services techniques)

Membres résidents :

Brigitte BREDELOUX, élue

M. Sébastien POSTLEHWAITE, élu

Mme GREEP-HARLEE Coco  
M. Gérard HALLEREAU  
Mme HUSSLER Maylis  
M. Christian LALOUX

Associations :

APP  
Préfailles Pour Tous  
ASEP  
Association des Copropriétaires des « communs » de Préfailles (M. Gérard DUMAS)

Commerçants :

Bar restaurant l'Estaminet  
Crêperie Bleue (M. LHOMELET la Crêperie Bleue)  
Crêperie La Plage  
Le St-Paul  
L'Entre-potes  
La Zaguerie (SARL SWELL)  
Charcuterie Vilaine  
Boulangerie de la Pointe (M. MALABEUX)  
Le Fournil du Centre (M. LEHOURS)  
Salon de coiffure Vent Contr'hair (Mme KONNERT & BURGAUD)  
I'D look (Mlle FONTENEAU)  
Esthéticienne Vent Contr'hair  
M2N (Gilles Caballero, élu)  
Agence immobilière - Port-aux-Goths (Freddy BALOSSINI, élu)  
Agence immobilière Mériaux  
Ambulance taxi : Nicolas PACAUD (élu)  
Grand Bazar (Mme GUYONVARCH-DEFFAIN)  
SPAR (Mme BONMORT LUCAS)  
Pharmacie (Mme GADET-BEGHIN)  
Maison de la presse (MAG PRESSE, Mme LEBE & M. ROSE)  
Cabinet d'avocat (Mme RACAPE)

• **Informations relatives à la Communauté de Communes de Pornic**

Monsieur Caudal rend compte des principaux points du conseil communautaire qui s'est tenu le 17 décembre.

Le budget 2016 a été voté. M. le Maire indique que les taux d'imposition n'évolueront pas pour 2016 et resteront donc identiques.

Une commission d'évaluation des charges a également été mise en place, suite au passage en fiscalité professionnelle unique.

M. Le Brigand estime qu'il convient d'être vigilant sur les taux de la Cotisation Foncière des Entreprises unique, afin que les entreprises situées sur la commune ne soient pas pénalisées.

- **Site Internet de la Commune**

M. Caudal présente les premières pages du nouveau site internet. Celui-ci sera mis en ligne dans le courant du 1er trimestre 2016.

- **Réfugiés de guerre**

M. le Maire souhaite faire un point sur l'accueil des réfugiés de guerre. Le 13 novembre, 3 irakiens sont arrivés avec un récépissé « réfugiés de guerre ».

Ils ont été accueillis par un collectif de bénévoles, autour de Mmes Falcon et Everaert-Charpentier, que M. le Maire tient à remercier.

L'association Trajet mandatée par la Préfecture va prendre le relais pour leur prise en charge.

M. Caudal insiste sur le fait que cet accueil ne s'est pas réalisé au détriment de Préfaillais dans le besoin. Il indique par exemple que le logement d'urgence est ainsi occupé par une famille.

- **Vœux de la municipalité :**

DIMANCHE 10 JANVIER 2016 à 10h30 à l'Espace culturel

- **Calendrier des conseils municipaux**

Prochains Conseils municipaux :

- 18 Mars 2016 – Vote du budget 2016
- 17 juin 2016
- 30 septembre 2016
- 4 novembre 2016
- 16 décembre 2016

Prochains Conseils communautaires :

- Jeudi 24 mars 2016, 19h30
- Jeudi 30 juin 2016, 19h30

-----

**Séance levée à 21 h 20.**

**Date d'affichage : 28 décembre 2015.**

**Le secrétaire de séance,**



**Le Maire,**



Claude CAUDAL

Marie-Pierre FALCON

Pierrick CARDINAL

Liliane SAGER

Jean-François DUPIN

Brigitte BREDELOUX

Sébastien POSTLETHWAITE

Yannick LEMINOUX

Gilles CABALLERO

Maryse ODION

Freddy BALOSSINI

Emilie EVERAERT-  
CHARPENTIER

Jean Luc LE BRIGAND

Frédérique FEVE

Nicolas PACAUD

*Excusé*